



Heures supplémentaires pour un CDD de Formateur

Par **+JC+**, le **27/09/2024** à **10:59**

Bonjour,

Je suis actuellement en CDD formateur en matières scientifiques (Maths / PC / Info) pour Bac pro et BTS dans un CFA / CFPPA agricole. Mon contrat indique que je dois un quota d'heures de 1607 h. Avec un coefficient de 2,16 (1 h en face à face = 2,16 h (prépa, correction, etc.).

Il m'est arrivé, pour certaines semaines de faire du 28, 30 voir 32 heures en face à face. Ce qui selon moi et les délégués du personnel engendre beaucoup d'heures supplémentaires.

Et d'après les informations recueillies, ces heures doivent être payées à la fin de chaque mois pour un CDD de formateur dans le milieu agricole.

Ce que ma Direction réfute, elle me propose de ne plus me donner de cours en face à face afin de lisser les heures sur la fin de mon contrat et de venir quand même au travail tous les jours pour faire d'autres tâches administrative. Je trouve cela incohérent et injuste.

Je souhaiterais avoir un levier juridique au niveau du code du travail à leur opposer afin d'être payé.

Qu'en est-il réellement ?

Vous remerciant de m'avoir lu, et peut-être, de pouvoir m'apporter une réponse.

Bien à vous,

Nicolas